

Planning des cours 2025-2026 / Reprise : 17 septembre 2025

Mercredi 14h00 (1h00) Salle N°3	Initiation débutant 7ans et +
Mercredi 15h00 (1h00) Salle N° 3	Hip- Hop 7/ 10 ans
Mercredi 16h00 (1h00) Salle N°3	Atelier chorégraphique et préparation aux concours enfant à partir de 8 ans
Jeudi 17h30 (1h00) Salle Président de Gaulle	Jazz et Modern' Jazz 10/12 ans
Jeudi 18h45 (1h15) Salle Président de Gaulle	Break dance (hip -hop) Collège et Lycée.
Jeudi 20h15 (1h00) Salle Président de Gaulle	Cours Adultes
Vendredi 17h30 (1h15) Salle N°3	Jazz et Modern' Jazz Collège et Lycée
Vendredi 19h00 (1h30) Salle N°3	Jazz et Modern' Jazz Lycée et jeunes adultes.
Vendredi 20h30 (1h30) Salle N°3	Atelier chorégraphique et technique (préparation concours collège et Lycée pour groupe, duo, soliste)
Samedi 10h00 (3/4H) Salle Président de Gaulle	Eveil à la danse 4 et 5 ans
Samedi 10h50 (1h00) Salle Président de Gaulle	Initiation 6 ans et +
Samedi 11h 55 (1h00) Salle Président de Gaulle	Cours jazz 9/11 ans
Samedi 13h15 (1h15) Salle Président de Gaulle	Jazz et Modern' Jazz, à partir de 11 ans pour ceux qui ne sont pas disponible en semaine ou qui souhaitent un cours supplémentaires

Salle de danse (n°3)
Complexe sportif Emile Beausse
Rue adjudant Barrois
85400 Luçon

Salle de danse
39, Rue du président de Gaulle
85400 Luçon



Nous proposons :

- Des cours réguliers en danse jazz, Modern'jazz et break Dance (Hip Hop) afin de permettre l'apprentissage ou le perfectionnement auprès des enfants et adultes.
- Des ateliers cours qui permettent de progresser aussi bien techniquement qu'artistiquement pour éventuellement se présenter en concours soliste, duo, ou groupe.
- L'organisation d'un spectacle au théâtre Millandy ou d'une remise de médailles.
- La participation à des spectacles ou projets extérieurs.
- La mise en place d'ateliers chorégraphiques, de stages et de spectacles afin de permettre un plus grand développement artistique et technique.

Professeur : **Isabelle PROUX** diplômée d'Etat.

Directrice Artistique depuis 2008. Une expérience au service de la danse. Primée à de nombreuses reprises pour ses créations chorégraphiques de groupe et pour les préparations aux concours soliste régional et national de la FFD.

Inscriptions 2025/2026

Au jardin Dumaine, à la journée des associations :

Samedi 6 septembre de 10 h 00 à 18 h 00

À la Salle N° 3 rue Adjudant Barrois :

- Mercredi 10 septembre de 14h30 à 17h00

-Vendredi 12 septembre de 17h30 à 19h30

RENSEIGNEMENTS : 06 71 39 98 56 (Isabelle : professeur)

Site internet : www.atelierdansenlucon.com

Courriel : atelierdanse85400@hotmail.fr

Suivez nous sur Facebook : Atelier Danse Luçon ; sur Instagram : atelierdanse85400

ANNÉE 2025/ 2026

Tarifs des cours

3/4 d'heure	141€ ou 47€ X3	+ 25€ adhésion *
1 heure	162€ ou 54€ X3	+ 25€ adhésion *
1 heure 15	183€ ou 61€ X3	+ 25€ adhésion *
1 heure 30	204€ ou 68€ X3	+ 25€ adhésion *

***Adhésion : 25€ comprend la licence FFD (24€) obligatoire pour chaque danseur à régler en une fois dès les 1ers cours.**

*Tarif famille : A partir de la 2ème personne d'un même foyer sur le tarif le moins cher. -9€ pour les cours de 3/4H et 1H ; -11€ pour les cours d'1H15 et 1H30.

*Réduction de 21€ par cours supplémentaire pour la même personne.

*Possibilité d'utiliser le Pass'Sport; fournir le code à l'inscription.

Le(s) paiement(s) s'effectue(nt) :

- Par Virement bancaire : IBAN : FR76 1551 9390 6500 0215 3100 167 BIC CMCIFR2A.
- Par chèque à l'ordre Atelier Danse Luçon en 1, 2 ou 3 fois sans frais, dernier chèque encaissé en décembre au plus tard.
- En espèces.
- Coupon Sport ou chèque ANCV (moyennant 2% supplémentaire pour les frais, cela afin de ne pas pénaliser l'association qui est imputée de cette somme)

- Les Ateliers débutent en Octobre, pour tous il est demandé un supplément pour la licence compétiteur de 2€ , et d'une participation de 141€ sans les frais liés aux éventuels concours.

Une inscription pour être valable doit comporter :

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé.
- Le paiement de la cotisation des cours dans sa totalité et de l'adhésion.
- l'acceptation du fonctionnement de l'Atelier Danse.
- Pour les compétiteurs le certificat médical ou le questionnaire de santé vierge, le supplément pour la licence.
- Le dépôt de caution de 26 € l'année de spectacle.

FONCTIONNEMENT

1 : Une inscription est valable pour une année, pas de remboursement en cas de désistement, 2 cours d'essai sont autorisés pour les nouveaux danseurs.

Les tarifs sont forfaitaires et établis pour l'année incluant ou non des congés. Toute inscription doit être accompagnée de son règlement dans la totalité.

Tout danseur inscrit est obligatoirement licencié par l'Atelier danse à la FFD, la licence inclus une assurance de base consultable : <https://www.ffdanse.fr>

En cas de force majeure non prévisible l'association mettra tout en place pour la continuité des cours ou reportera les cours à une période plus propice pouvant comprendre des vacances scolaires. En cas d'effectif trop faible ou pour tout autre raison interne à l'association le planning est susceptible d'évoluer jusqu'aux vacances de la Toussaint. Dans ce cas précis, si le changement est incompatible avec les disponibilités de l'élève, sur présentation d'un justificatif, l'association s'engage à rembourser 100% de la cotisation au prorata temporis.

2 : Les cours ne sont pas ouverts aux parents en dehors des portes ouvertes. Si un cours ne pouvait avoir lieu vous en seriez informé par mail et/ou par affichage sur la porte de la salle de danse . En cas de maladie supérieur à 15 jours le professeur sera remplacé. Pour toute autre absence les cours seront récupérés.

Toute absence de l'élève doit être justifiée auprès du professeur.

Les cours sont collectifs; à moins de deux élèves, ils ne peuvent avoir lieu. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires et les jours fériés; sauf impératif de spectacle ou rattrapage de cours. Les danseurs sont répartis en fonction de l'âge et du niveau technique et artistique du danseur, seul le professeur juge de son niveau.

Les danseurs et les parents s'engagent à respecter les lieux et les règles imposées par la ville concernant l'utilisation de la salle et des vestiaires.

Attention, un enfant ne doit jamais être laissé seul sans avoir vérifié la présence du professeur. L'association décline toute responsabilité en dehors de la salle et du cours de l'élève concerné

3 : Les cheveux doivent obligatoirement être attachés pour les cours.

Chaque danseur doit avoir une tenue adaptée à la danse : justaucorps ou brassière, pantalon, collant ou short de jazz noir, pieds nus , chaussons de danse ou chaussettes selon les saisons.

Pour break Dance : baskets réservées à l'activité, jogging et tee-shirt, genouillères noires conseillées.

4 : Pour les spectacles, toutes les répétitions sont obligatoires et nécessaires pour le bon déroulement de celui-ci. Il fait partie de la formation du danseur. Si toutefois l'élève ne pouvait y participer, il suit alors l'apprentissage chorégraphique de façon à ne pas gêner la finalité et lui apporter le plaisir de construire une prestation de groupe. Prévoir un coût supplémentaire pour l'achat des places (14€ adultes ou 9€ pour les moins de 10 ans par place).

Une caution de 26 € est demandée pour les costumes et est à verser lors de l'inscription. Elle sera encaissée en cas de non respect du ou des costumes ou en cas d'abandon injustifié les semaines précédentes les représentations.

5 : Tout stage, spectacle extérieur, participation aux concours restent à la charge des familles et ne sont pas compris dans la cotisation annuelle.

6 : Droits à l'image : sauf opposition écrite de votre part l'association peut utiliser l'image des danseurs à des fins pédagogiques non commerciales. (photos ou film lors des cours ou stages produites sur le site de l'Atelier Danse)

CNIL : conformément à la loi relative à l'informatique et aux fichiers vous disposez d'un droit de rectifications de vos données personnelles, il suffit de faire une demande écrite à l'association.

Remise de médaille en juin 2026